

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

19 rue Pasteur ville d'Avion



AIDE MUNICIPALE HIVERNALE 2024

INSCRIPTIONS DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2024,
LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDIS.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

CETTE AIDE SERA ATTRIBUÉE AUX FAMILLES :

- Ayant des **enfants âgés de moins de 19 ans** au 31 octobre 2024,
- Justifiant d'un **domicile à AVION** depuis au moins 3 mois,
- Dont les ressources ne sont pas supérieures au **niveau de ressources** défini par le Conseil d'Administration et établi comme suit :
 - 2 personnes au foyer : 953.57 €,
 - 3 personnes : 1144.28 €,
 - Par personne supplémentaire + 254.28 €.

Les enfants de plus de 16 ans devront justifier de leur scolarisation dans un établissement relevant de l'enseignement secondaire. L'aide ne concerne pas les élèves relevant du régime universitaire ou les élèves en apprentissage.

DOCUMENTS À FOURNIR

- **Livret de famille et carte d'identité OBLIGATOIRE**
- **Justificatifs des ressources de toutes les personnes vivant au foyer** (fiches de salaire, avis de paiement des ASSEDIC, détail des indemnités maladie, notification récente de la Caisse d'Allocations Familiales accompagnée du virement bancaire du mois en cours),
- **Certificat de scolarité** uniquement pour les enfants de plus de 16 ans.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE AU-DELÀ DE CETTE DATE.